



LYCEE AGROTEC
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil - 38217 VIENNE
Tel: 04 74 85 18 63
Fax: 04 74 53 05 59 - Mail legta.vienne@educagri.fr - Site Internet: www.vienne.educagri.fr



Internat partagé
du
Lycée Ella Fitzgerald

INTERNAT CHARTRE DU FOYER 2017-2018

Ne concerne pas les étudiants

Article 1 : **Tous les élèves internes** voulant accéder à la salle du foyer devront préalablement laisser leurs carnets à la vie scolaire.

Article 2 : Un élève sera nommé responsable de la salle, il aura la garde des clés et en cas de problèmes, il s'engage à présenter les faits.

Article 3 : En cas de dégâts matériels, un remboursement sera demandé à l'élève fautif.

Article 4 : Le foyer est ouvert aux internes de 8h à 12h et de 14h à 17h (lundi, mardi, mercredi, jeudi). Ainsi qu'en soirée de 20h à 21h.

Article 5 : Le foyer est une salle tranquille et ne doit donc pas se transformer en salle d'amusement bruyant sous peine de fermeture.

Article 6 : Chaque élève interne peut être accompagné par un de ses camarades non interne s'il le souhaite dans le cas où il reste de la place. Cependant, dans ce cas-là, cet élève doit se plier aux restrictions de la charte.

Article 7 : Durant chaque heure, le nombre maximum d'élèves dans la salle du foyer doit être au maximum de 10 sauf de 20h à 21h.

Article 8 : Il est important de respecter ce lieu et de le maintenir propre (du matériel de nettoyage peut être mis à disposition par les surveillants si vous en faite la demande).

Article 9 : Si les élèves souhaitent jouer au baby-foot, ils devront le préciser en vie scolaire et leur demander une balle.



LYCEE AGROTEC
Vieux Chemin - Montée Bon Accueil - 38217 VIENNE
Tel: 04 74 85 18 63
Fax: 04 74 53 05 59 - Mail legta.vienne@educagri.fr - Site Internet: www.vienne.educagri.fr



Internat partagé
du
Lycée Ella Fitzgerald

INTERNAT

CHARTRE D'UTILISATION DES VTT 2017-2018

Ne concerne pas les étudiants

- Article 1 : L'Elève qui emprunte un vélo s'engage à respecter le **code de la route** en utilisant de préférence les **pistes cyclables**.
- Article 2 : Le **port du casque est obligatoire**.
- Article 3 : Les vélos sont mis à disposition des élèves **internes seulement**.
- Article 4 : L'élève qui emprunte un vélo en devient seul responsable.
- Article 5 : Les vélos doivent être rendus avant la nuit et à 18h30 au plus tard.
- Article 6 : Avant chaque utilisation, l'élève vérifie l'état du vélo et signale immédiatement toute anomalie.
- Article 7 : En stationnement, le vélo doit toujours être accroché avec l'anti-vol.
- Article 8 : En cas de dégradation, l'élève s'engage à réparer ou, le cas échéant, à contacter son assurance pour un éventuel remboursement.
- Article 9 : En cas de vol du vélo, rester sur place et joindre immédiatement un responsable de l'internat du lycée de St Romain en Gal :

04 74 53 74 53 ou **06 22 39 89 20.**